

Délibération n°2604-25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12+3 proc
Votants : 15

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Marion RINQUIN – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Jessica DE SOUSA – Lucile RAVARY – Jean-Christophe RENE – Tiphaine DESHAYES SANCERNI – Ange DELLAVALLE – Laurent SCRIVA

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Dégrèvement facture eau
Assainissement Chemin des Plans**

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que Mme THOVERT Sylvie – demeurant 13 chemin des Plans à CANTARON – a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau / assainissement.

En effet, en 2025, suite à un problème de fuite, sa facturation a anormalement augmenté. Le nombre de m3 facturé est de 1431 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose, conformément à la législation en vigueur, qu'un dégrèvement exceptionnel de 948 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 4 044.73 € et se décompose comme suit :

Redevance pour prélèvement ressource en eau	948 m3 X 0.0466 =	44.17 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	948 m3 X 0.43 =	407.64 €
Redevance pour performance réseaux eau potable	948 m3 X 0.01 =	9.48 €
Redevance pour performance système assai.collectif	948 m3 X 0.01 =	9.48 €
Consommation eau (à partir de 151 m3)	948 m3 X 2.15 =	2 038.20 €
Consommation assainissement	948 m3 X 1.62 =	1 535.76 €

Les 4 044.73 € seront affectés sur l'article comptable correspondant et viendront en déduction de la facturation d'eau assainissement émise au 2^{ème} semestre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** un dégrèvement exceptionnel de 948 m3 sur la facturation d'eau assainissement du deuxième semestre 2025 de Mme THOVERT Sylvie pour un montant de 4 044.73 € (article comptable correspondant).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

La secrétaire,



Eliane CALDEI-VIDAL

Le Maire,



Signé électroniquement par : Gérard BRANDA

Date de signature : 04/05/2026

Qualité : Maire